Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
N°1605-26
ID : 022-212202964-20260528-16052026-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

| **Nombre** : | |
|---|---|
| De conseillers | 15 |
| De présents | 15 |
| De votants | 15 |
| Procuration | 0 |

**Objet :**

**Composition de la commission d'appel d'offres à revoir**

**Date de la convocation** :
21 mai 2026

---

## Séance du 28 mai 2026

**L'an deux mil vingt-six, le jeudi 28 mai 2026 à 18h30,** le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

**Présents :** Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Christelle MOISAN, Olivier NOEL, Jean-Michel LE BOUCHER, Rose-Marie FESTINI CROMER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Nicolas GOUYA, Steven BREXEL, Hélène MARTIN, Renaud RABRET

**Secrétaire de séance** : Renaud RABRET
**Secrétaire administrative** : Véronique ROBIN

---

La préfecture a adressé un courrier à la mairie pour indiquer que la composition de la commission d'appel d'offres était irrégulière.

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission doit être composée de trois titulaires, de trois suppléants et du Maire pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

- En titulaire : Yvon MAUVIEUX - Nicolas GOUYA - Oliver NOEL
- En suppléant : Jean-Michel LE BOUCHER - Lionel REVEL - Hélène MARTIN

Sachant que Monsieur Le Maire fait partie de la commission d'appel d'offres de droit.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 1er juin 2026

Secrétaire de séance
Renaud RABRET

Le Maire,
Jean-François CORDON